

Gagnez un séjour pour 2 personnes à l'hôtel Iberostar Sábila à Tenerife

Règlement du jeu- concours

Le Jeu

1. En participant à ce jeu-concours les participants ont la possibilité de gagner un séjour à l'hôtel Iberostar Sábila situé à Tenerife . Un seul Prix est à gagner.

Conditions de participation

2. Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (e-mail) ainsi que d'un compte sur le site communautaire Facebook.

Sont exclus du Jeu, tous les membres du personnel de la société Thomas Cook SAS, de leurs familles, et toute personne impliquée directement ou indirectement dans le jeu-concours.

Modalités de participation

3. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

4. La participation au Jeu se déroule sur la page Facebook de Jet tours, www.facebook.com/jettours
Un maximum de 6 participations par personne est autorisée.

5. Pour participer au tirage au sort, il vous suffit de regarder la vidéo et de répondre à la question à choix multiples. Vous devrez également vous connecter avec votre compte Facebook ou renseigner votre prénom, nom et adresse e-mail. Noter que les commentaires sur le post du jeu ne seront pas pris en compte pour le tirage au sort, vous devez entrer dans l'application. Pour participer au tirage au sort, il n'est pas obligatoire de «Liker» et / ou de «Partager» .

6. Ne seront pas publiés ou seront supprimés, les commentaires:

- portant atteinte aux droits d'un participant ou d'un tiers
- contenant des propos diffamatoires
- ayant un caractère illégal, menaçant, offensant, violent, pornographique
- inappropriés n'ayant aucun rapport avec le Jeu.

7. Le jeu-concours se déroulera du 13 novembre 2018, 9h00 au 9 décembre 2018 à 23h59 inclus (heure GMT+1). Toute participation reçue après le 9 décembre 2018 à 23h59 inclus (heure GMT+1) sera considérée comme nulle.

8. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, de l'accessibilité du site Facebook, de la page Facebook ou en cas de défaillance technique (y compris toute défaillance matériel ou logiciel informatique, satellite, réseau ou serveur d'aucune sorte) empêchant le bon déroulement du Jeu.

9. Les participations de « masse », de groupes de consommateurs ou générées par des machines ne seront pas acceptées. Seules les participations en conformité avec les termes et conditions du règlement du Jeu seront autorisées. Toute tentative d'ingérence dans le bon fonctionnement du Jeu se traduira par l'annulation de la participation

10. L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de participations tardives ou si les participants ne parviennent pas à se connecter ni à jouer en raisons de dysfonctionnements du réseau Internet, du site ou de la Page Facebook.

11. Le gagnant sera déterminé le 12 décembre 2018 par tirage au sort.

Le Prix

12. Le gagnant remportera un séjour de 5 nuits pour 2 personnes en demi-pension (petit-déjeuners et dîners) en chambre double, à l'hôtel Iberostar Sábila situé à Tenerife, séjour d'une valeur de 1 200€ minimum.
13. Le voyage devra être réalisé avant le 31 décembre 2019 dernier retour, hors périodes de vacances scolaires toutes zones confondues, hors jours fériés et hors période du 1^{er} juin au 30 septembre 2019.
14. Le Prix ne comprend pas les vols, transferts, les déjeuners et boissons non compris dans la demi-pension, les assurances optionnelles, les frais de formalités, les pourboires et dépenses personnelles.
15. Il est de la responsabilité du gagnant et de son accompagnant, et ce, à leurs frais, d'obtenir tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes du pays visité, aux dates de voyage prévus.
16. La réservation devra être faite au plus tôt 3 mois avant la date du séjour.
17. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le Prix par un autre Prix de valeur égale ou supérieure, si des circonstances indépendantes de sa volonté, l'y obligeaient.
18. Le voyage gagné est nominatif. Il n'est ni cessible (à titre onéreux ou gratuit), ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable et ne peut en aucun cas constituer un avoir sur une autre destination et / ou autre formule.
19. Le gagnant ne peut pas exiger de contrepartie financière de ce voyage en cas de non utilisation.
20. Une fois la réservation confirmée aucun changement ne sera autorisé. Le Prix n'est pas cumulable avec d'autres offres, promotions ou réductions.

Toute prestation supplémentaire et non comprise dans le descriptif du séjour sera à la charge du gagnant.

En complément de ces conditions, le Prix est soumis aux conditions de générales de ventes Thomas Cook, disponibles sur simple demande et consultables sur le site www.thomascook.fr

Annnonce du gagnant et réclamation du Prix

21. Le gagnant recevra, au plus tard le 14 décembre 2018, un e-mail l'informant qu'il a gagné. Le gagnant devra réclamer son Prix dans les 12 jours qui suivent la notification. Si le Prix n'est pas réclamé dans les 12 jours, un autre gagnant sera désigné par tirage au sort.
En cas d'erreur de saisie d'adresse email, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable de la non réception de l'email d'attribution.
22. La décision de l'Organisateur concernant les modalités du jeu-concours est définitive et exécutoire et ne donnera lieu à aucune contestation.
23. Le gagnant du Jeu sera annoncé le 28 décembre 2018 sur la page Facebook de Jet tours, www.facebook.com/jettours

Protection des données personnelles

24. Les données personnelles recueillies par la société Organisatrice à l'occasion du présent jeu sont nécessaires pour la gestion du jeu.

Les informations communiquées dans le cadre de la participation au jeu seront enregistrées dans les fichiers de THOMAS COOK SAS répertoriant des données à caractère personnel.

Sur justification de son identité et dans les limites de la réglementation en vigueur, le participant peut s'opposer, accéder, faire rectifier ou supprimer les données le concernant ou définir le sort de ses données après son décès, en adressant un email à l'adresse suivante :

THOMAS COOK SAS – Direction Juridique – 92/98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy Cedex.

25. La Politique en matière de protection de la vie privée de la société Organisatrice est accessible à l'adresse suivante : <https://www.thomascook.fr/groupe/vie-privee>.

Les données des participants pourront être utilisées :

- par la société Organisatrice pour l'envoi de prospection commerciale aux personnes ayant coché la case correspondante (Oui, j'accepte de recevoir des offres commerciales par courrier électronique concernant les produits et services proposés par THOMAS COOK SAS),
- par son partenaire, pour l'envoi de prospection commerciale aux personnes ayant coché la case correspondante (Oui, j'accepte de recevoir des offres commerciales par courrier électronique concernant les produits et services proposés par Iberostar).

Général

26. Ce jeu-concours n'est pas sponsorisé, parrainé ou administré par la société Facebook ou autres Réseaux Sociaux. En s'inscrivant au Jeu, les participants reconnaissent que la société Facebook et autres Réseaux Sociaux n'ont aucune responsabilité dans l'organisation, le fonctionnement et la promotion du Jeu ou dans la remise du Prix.

27. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserves des termes et conditions du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation, ou de refuser de décerner le Prix à toute personne violant les termes et conditions du règlement du Jeu.

28. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les éventuels dommages de toute nature qui découleraient de la participation au concours ou de l'attribution du Prix et des conséquences de l'acceptation du Prix. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le jeu devait être annulé ou ses conditions être modifiées.

29. Le présent règlement est soumis au droit français. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. En cas de litige, les tribunaux de Paris (France) seront seuls compétents.

30. L'Organisateur de ce jeu-concours est la société Thomas Cook SAS, Société par actions simplifiée, au capital de 92.000.000 euros ayant son siège social au 92/98 boulevard Victor Hugo à Clichy Cedex (92115), immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro B 572 158 905 et au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM092100061.